



SM des nappes Vistrenque et Costières (Siren : 253001861)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Vauvert
Arrondissement	Nîmes
Département	Gard
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	04/07/1986
Date d'effet	04/07/1986

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Sébastien TRICOU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Vauvert
Numéro et libellé dans la voie	184 rue des capitaines
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	30600 VAUVERT
Téléphone	04 66 73 10 73
Fax	04 66 73 10 88
Courriel	contact@vistrenque.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	323 738
Densité moyenne	276,00

Périmètres

Nombre total de membres : 10

- Dont 3 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
30	Aigues-Vives (213000045)	3 318
30	Uchaud (213003338)	4 333
30	Vestric-et-Candiac (213003478)	1 440

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
30	CA de Nîmes Métropole (243000643)	CA
30	CC Beaucaire Terre d'Argence (243000585)	CC
30	CC de Petite Camargue (243000593)	CC
30	CC Terre de Camargue (243000650)	CC
30	SI des eaux de la Vaunage (253000087)	SIVU
30	SIVOM du Moyen Rhône (243000056)	SIVOM

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD (183000041)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Étude et gestion des aquifères de la masse d'eau souterraine 6101 au titre de la directive 2000/60/C (directive cadre européenne sur l'eau) soit: - l'aquifère 150a dit "Nappes de la Vistrenque", - les aquifères 150b, 150c et 150d dits "Nappes des Costières", en vue d'établir les bases d'une gestion raisonnée permettant la satisfaction des divers besoins en eau, actuels et futurs, tout en préservant les aquifères sur les plans quantitatif et qualitatif. Cette gestion doit résulter de règles négociées entre divers acteurs locaux concernés par les nappes de la Vistrenque et des Costières (communes, syndicats AEP, agriculteurs). L'activité du syndicat est axée sur les points suivants: - la prise en charge de la connaissance et du suivi (sur les plans quantitatif et qualitatif) des aquifères de la Vistrenque et des Costières ; - l'information et la sensibilisation des divers acteurs et usagers des nappes sur l'état de ces dernières, leurs limites et les problèmes rencontrés ou à venir ; - l'animation d'une réflexion, associant les différentes catégories d'utilisateurs des nappes (communes, agriculteurs, industriels, usagers), relative à la définition d'une gestion équilibrée des nappes de la Vistrenque et des Costières. L'objectif visé est d'assurer la satisfaction des divers usages tout en préservant les potentialités des aquifères (sur les plans quantitatif et qualitatif).</i></p>

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)